

# Conseil Municipal

## SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents :** Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Élisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BOUARD Denis, BOUCARD Roger, BLAIN Claude, DELARGE Jacky, GRIMAULT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, LEBLANC Nicolas et TAILLANDIER Julien

**Absents excusés :** Mme LECLERC Aurélie, M. REMANJON Patrice

**Secrétaire de séance :** Mme BARDELOT Nicole

---

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 30 août 2024.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le conseil municipal ordinaire du 8 juillet 2024. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire, approuve le compte rendu du 8 juillet 2024.

### 2) DÉLIBÉRATION APPROBATION D'UNE DIVISION PARCELLAIRE, DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE ZT N° 78 ET VENTE DE LA PARCELLE ZT N° 78

#### a) DÉLIBÉRATION 2024.09.01 APPROBATION D'UNE DIVISION PARCELLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres présents que par la délibération 2023.07.11.02 il a été acté de vendre une petite parcelle de terrain située Le Prieuré (B414) et cadastrée ZT N°0029, à la SCI DES TILLEULS, et procéder à une division parcellaire de cette dernière. Cette parcelle ZT 0029 est maintenant divisée en deux, à savoir la parcelle ZT 0077 d'une contenance de 66a 24ca et la parcelle ZT 0078 de 1a 26ca, conformément au plan annexé et l'extrait de la publicité foncière du 22/05/2024.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité cette division parcellaire**

#### b) DÉLIBÉRATION 2024.09.02 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE ZT 0078 SISE LE PRIEURE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'avant de pouvoir vendre la parcelle ZT 0078, il convient de procéder à la désaffectation puis au déclassement de ladite parcelle du domaine public communal.

**Le Conseil Municipal en avoir délibéré, décide à l'unanimité: de constater la désaffectation de la parcelle ZT 0078, de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZT 0078, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.**

#### c) DÉLIBÉRATION 2024.09.03 VENTE DE LA PARCELLE ZT N° 78

Suite aux délibérations précédentes M. le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle ZT N°78.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- Décide, la vente de la parcelle de 1a 26ca, soit 126 m<sup>2</sup>, cadastrée ZT 0078, fixe le prix à hauteur de 3€ du m<sup>2</sup> soit un montant de 378 €

- Autorise la vente à la SCI DES TILLEULS représentée par M. BOUTARD

- Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant porté par l'acquéreur.

### **3) DÉLIBÉRATION 2024.09.04 ÉTUDE SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES LOCAUX DU CARROI**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude concernant les perspectives d'évolution pour les locaux de l'association Le Carroi. L'agence Bientôt - architecture et urbanisme sis 13 rue du Maréchal Joffre 18100 Vierzon a été retenue pour effectuer les deux premières phases de l'étude d'un montant de 5 106.25 € HT soit 6 127.50 € TTC.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et décide de mettre en œuvre les deux premières phases d'un montant de 5106.25 € HT soit 6127.50 € TTC suivant le plan de financement mentionné ci-dessus. Il autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.**

### **4) DÉLIBÉRATION 2024.09.05 CONVENTION TRIPARTITE MAIRIE, CCAS ET CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE**

Le CCAS s'est réuni les 6 juin et 31 août dernier afin d'étudier la mise en place d'une aide au financement du permis de conduire à destination des jeunes de Menetou-Salon (sous certaines conditions). En contrepartie, les jeunes bénéficiaires devront donner une journée de bénévolat au service de la commune avec les employés communaux.

Afin de mettre en place les décisions du CCAS, il convient d'établir une convention de collaboration.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :**

- 1. D'accepter l'offre de collaboration bénévole du bénéficiaire de l'aide octroyé par le CCAS pour le passage du permis de conduire pour la réalisation de missions au sein du service public de Menetou-Salon et pendant une journée ;**
- 2. D'approuver la convention annexée à la présente délibération qui précise les conditions et les modalités de la collaboration bénévole et d'autoriser M. le Maire à la signer**
- 3. De le mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

### **5) DÉLIBÉRATION 2024.09.06 AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX**

Mme Bardelot présente aux élus les propositions des différents tarifs concernant l'aménagement des aires de jeux qui ont été consultées. 2 offres ont été reçues et suite à l'analyse effectuée, la société RONDINO présente l'offre la mieux disante. M. le Maire propose d'acquérir deux jeux pour les 3-6 ans et pour les 6- 12 ans pour un montant total respectif de 5644.80 € HT et 12339.87 € HT. Soit un total de 17984.67 € HT (21581.604 € TTC).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.**

### **6) DÉLIBÉRATION 2024.09.07 CHOIX DE L'OPÉRATEUR POUR LA FIBRE**

Mme Bardelot présente aux élus les différentes propositions concernant le déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux, à savoir l'ensemble mairie, l'école rue de la liberté, le centre d'accueil, la bibliothèque et le pôle santé. 3 offres ont été reçues et suite à l'analyse effectuée, l'opérateur BOUYGUES TELECOM présente l'offre la mieux disante. Pour les 5 sites l'offre est de 602.28 € HT par mois avec un tarif d'installation de 909.60 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de BOUYGUES TELECOM pour mettre en place la fibre dans les bâtiments communaux et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.**

**7) DÉLIBÉRATION 2024.09.08 FRANCE RURALITÉ REVITALISATION : DISPOSITIF EXONÉRATION TFPB**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) ont été créées par l'article 73 de la loi de finances pour 2024. Ce nouveau zonage destiné à favoriser l'activité économique dans les territoires ruraux a pris effet au 1er juillet 2024.

Les collectivités concernées doivent prendre une délibération avant la fin du mois de septembre, si elles souhaitent mettre en place les exonérations de taxes foncières locales associées à ce nouveau zonage.

La commune de Menetou-Salon est classée en FRR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. M. le Maire propose donc de prendre une délibération en vertu de l'article 1383 k du code général des impôts.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.**

**8) DÉLIBÉRATION 2024.09.09 VENTE D'UNE CONCESSION, AVEC LE CAVEAU ET LE MONUMENT**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une concession a été rétrocédée à la commune à titre gratuit au mois de mai par le biais de la délibération 2024.05.03 qui établit que la concession disposera d'un caveau 3 places, aura une durée de 50 ans et qu'elle sera revendue à un nouveau concessionnaire au tarif en vigueur. Or cette concession dispose d'un monument, et un administré souhaite acquérir ce dernier. M. le maire propose au conseil municipal de ne pas facturer ce monument.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.**

**9) PRÉCISIONS SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'OPÉRATION FAÇADE DE L'OPAH**

M. le maire informe les élus que le point sur la réglementation de l'opération façade de l'OPAH sera étudié lors d'un prochain conseil puisque les précisions attendues n'ont pas été fournies.

**10) DELIBERATION 2024.09.10 ACHAT DE PARCELLES**

M. le Maire rappelle au conseil que la collectivité souhaite effectuer une acquisition de parcelles rue Armand Cormont. À cet effet il propose au conseil d'effectuer une proposition au notaire pour une surface d'environ 1284 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.**

**11) INFORMATION SUR LES VOIRIES COMMUNALES**

M. Le maire informe le conseil qu'un groupe de travail a été constitué pour étudier la mise à jour des voiries communales. Il rappelle que cet état est nécessaire notamment dans le cadre de l'octroi de la Dotation globale de fonctionnement. Le groupe de travail se réunira le 10 octobre à 18h30.

**12) COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS**

**Intervention de Stéphanie Jacquet, Adjointe Animations, Communication et Associations**

Festivités du 14 juillet : Le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et contribué à la réussite de l'événement. Le coût de la manifestation est d'environ 5800€ comme l'année dernière.

Nouveaux arrivants : La cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 13 septembre 2024 à 19h dans les locaux du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. 44 personnes ont été conviées.

Réunion avec les associations : organisée le vendredi 27 septembre à 19h dans la salle Pierre Clament cette réunion rappellera les services et équipements mis à disposition par la commune aux associations, et sera l'occasion d'aborder les pistes d'économie concernant l'utilisation des salles communales.

Université populaire : 3 conférences sont prévues les mois à venir :

Jeudi 03/10/2024 : Initiation à la dégustation du vin

Mercredi 23/10/2024 : La Colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre

Mercredi 05/02/2025 : Géopolitique de l'eau douce et de l'eau salée

**Intervention de Nicole Bardelot, Adjointe Finances - Budget**

Mme BARDELOT propose une réunion de la commission finances le jeudi 17 octobre à 18h30

**13) AFFAIRES DIVERSES**

La Poste : une étude sur le chauffage est en cours.

Distributeur de pizza : M. Leblanc demande que l'éclairage spécifique soit abaissé.

Pôle santé : M. Bouard fait part de son inquiétude sur les permanences des Médecins. M. le Maire prendra rendez-vous avec les médecins pour connaître les disponibilités de chacun jusqu'à la fin d'année. Le docteur Legrand s'installera définitivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier. De plus amples renseignements seront fournis lors du prochain conseil.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 07/10/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55